



Dispositif #Action

Formation

#Action permet de découvrir et d'expérimenter un métier en testant des gestes techniques en immersion dans un centre de formation.

A qui ça s'adresse ?

A tous les Normands demandeurs d'emploi (sans inscription obligatoire à France Travail) sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, ainsi qu'aux stagiaires du dispositif #Avenir.

Comment ça marche ?

Le stagiaire #Action est intégré à un groupe de personnes en cours de formation qualifiante et peut ainsi : découvrir une formation de l'intérieur, se familiariser avec un environnement professionnel et échanger avec les autres stagiaires et formateurs.

La durée de l'immersion varie entre 3 à 5 jours selon la structure de formation et le métier choisi.

A noter : il faut être accompagné par un conseiller en évolution professionnelle (CEP), un conseiller en insertion professionnelle (CIP) ou un opérateur du dispositif #Avenir.

Vous êtes CIP, CEP ou référent #Avenir et vous voulez positionner un stagiaire sur le dispositif #Action ? Utilisez le formulaire ci-dessous :

- [Formulaire de positionnement #Action](#)

C'est où en Normandie ?

Comment la Région finance ?

La Région prend en charge les coûts pédagogiques de la formation. Le dispositif #Action n'ouvre pas droit à rémunération mais un stagiaire rémunéré dans le cadre d'un dispositif agréé comme #Avenir verra sa rémunération maintenue pendant la formation.

Si des équipements professionnels sont nécessaires au bon déroulement de l'immersion, l'organisme de formation qui accueille les fournira au stagiaire.

Ce programme bénéficie du soutien de l'Etat.

Un hébergement est possible pour la durée de l'immersion dans certains cas, voir ci-dessous :

Qui contacter ?

Numéro Gratuit Parcours Métier

Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)